



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 octobre 2024  
à 18 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le lundi 7 octobre 2024, à 18 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**

Ouverture de la séance

**10.02**

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

## **30 – Administration et finances**

### Budget - Budget de fonctionnement / PTI

#### **30.01**

Adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.  
1243035010

#### **30.02**

Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.  
1243035009

## **70 – Autres sujets**

### Questions

#### **70.01**

Période de questions du public

### Levée de la séance

#### **70.02**

Levée de la séance

---

Diane BIBEAU  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Montréal, le mercredi 2 octobre 2024



**Dossier # : 1243035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain P POIRIER **Le** 2024-10-01 17:43

**Signataire :** Alain P POIRIER

\_\_\_\_\_  
Directeur Culture  
LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1243035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.  
L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 10 octobre 2024 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 200352 Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

**DESCRIPTION**

Le budget de 2025 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie de l'arrondissement. Il tient compte des ajustements récurrents depuis quelques années.  
Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 47 690 500\$ et est financé par un transfert central de 37 899 400\$, une taxation locale de 8 148 400\$ et des revenus de 1 642 700\$.

**JUSTIFICATION**

L'adoption du budget de fonctionnement est exigée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Financement du budget de l'arrondissement			
		2024	2025

Transferts centraux		37 659 600		37 899 400
Taxation locale		7 320 800		8 148 400
Revenus		1 601 200		1 642 700
Affectation des surplus arrondissement		-		-
Total		46 581 600		47 690 500
<b>Dépenses de l'arrondissement</b>				
Rémunération		29 551 700		30 376 700
Transport et communication		625 100		619 100
Services professionnels, techniques et autres		6 318 600		5 834 700
Location, entretien et réparation		3 432 100		3 433 500
Biens non durables		3 527 000		3 723 200
Biens durables		437 100		626 400
Contributions à des organismes		1 003 500		920 800
Charges inter unités		52 200		-
Autres objets		1 634 300		2 156 100
Total		46 581 600		47 690 500

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'adoption du budget doit avoir lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant l'adoption du budget.

L'arrondissement a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Montréal le 18 septembre 2024.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du budget lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 à 18 h.

Adoption du règlement sur la taxe locale lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2024-10-01



**Dossier # : 1243035009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain P POIRIER **Le** 2024-10-01 12:14

**Signataire :** Alain P POIRIER

\_\_\_\_\_  
Directeur Culture  
LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1243035009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations.

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme d'immobilisation par son conseil d'arrondissement.

L'Administration de l'arrondissement a fixé, dans le cadre du programme d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 51 320 000\$, soit 5 132 000\$ par année pour les exercices 2025 à 2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23 200353 - Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2024, 2025, 2026 et de 2027 à 2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2033, selon le tableau suivant :

Description	Programme de réfection parcs et piscines	Programme de réfection routière	Programme de réfection de bâtiments		TOTAL
Projet	34 210	55 700	56 700		
2 025	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 026	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 027	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 028	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 029	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 030	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 031	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000

2 032	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 033	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 034	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
TOTAL	10 000 000	21 320 000	20 000 000		51 320 000

## JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2025-2034 prévoit des investissements nets de 51 320 000\$, dont 5 132 000\$ par année.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2025 à 2034 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de l'offre de services aux citoyens.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PDI doit être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant la tenue de la séance. La publication a été faite sur le site Internet de la Ville de Montréal le 18 septembre 2024.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget lors d'une séance extraordinaire le 7 octobre 2024 à 18 heures.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-01

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières